

Règlement numéro 270

Modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin d'enlever certains usages commerciaux dans les zones 18VI et 19 VHC et l'usage de récréation en plein air dans la zone 18VI

Attendu qu'une demande a été faite par des propriétaires de modifier le règlement de zonage afin d'exclure certains usages commerciaux dans les zones de villégiature 18VI et 19VHC ;

Attendu que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci a soumis une proposition au conseil municipal à l'effet de modifier les usages commerciaux dans les zone 18VI et 19VHC ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du 22 février 2016 ;

rés. 10-05-2016

En conséquence, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 270 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2- La grille de spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 82 est modifiée en enlevant les usages « commerce de détails », « commerce en gros » et « commerce d'hébergement et de restauration » dans les zones 18VI et 19 VHC du groupe commerce et service.

Les « points » vis-à-vis la rangée 18VI et la rangée 19VHC ainsi que vis-à-vis les colonnes « commerce de détails », « commerce en gros » et « commerce d'hébergement et de restauration » sont enlevés de la grille du groupe commerce et service.

Article 3- La grille de spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 82 est modifiée en enlevant les usages de récréation en plein air dans la zone 18VI du groupe récréation.

Le « point » vis-à-vis la rangée 18VI ainsi que vis-à-vis la colonne « récréation en plein air » est enlevé de la grille du groupe récréation.

Article 4- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 22-02-16
Adoption : 02-05-16
Publication : 13-06-16
En vigueur : 11-05-16

